

Rapport Mensuel (août 2020)

Contrôle des insectes piqueurs

Municipalité de St-Donat



Introduction

Dans le but d'assurer une meilleure qualité de vie aux citoyens de la municipalité de St-Donat, l'entreprise Conseiller Forestier Roy Inc. est chargée des traitements visant à réduire la nuisance engendrée par les insectes piqueurs (mouches noires et moustiques) sur le territoire de la municipalité du début du mois de mai à la fin août. L'utilisation du biopesticide Bti permet l'élimination des insectes piqueurs lors de leurs stades larvaires alors qu'ils sont présents dans les cours d'eau et les eaux stagnantes. La couverture du traitement est séparée en 3 zones déterminées par la municipalité et chacune d'entre elles possède des objectifs de réduction de la nuisance. La première zone correspond au village même de St-Donat. La deuxième est définie comme la section entre la zone 1 et la zone 3 qui délimite le secteur étant à l'intérieur de 6 km d'une zone interdite aux traitements. Afin d'assurer l'efficacité du traitement, des tests de nuisance seront effectués sur l'ensemble du territoire à des endroits déterminés tout au long de la période de traitement.

Tableau 1. Cibles de performance du traitement contre les insectes piqueurs lors des tests de nuisance.

Zone	Cibles	
	Mn.	Ms.
1	30	10
2	70	20
3	160	40

Mn.= Mouches noires Ms.=Moustiques

Contre-rendu des opérations

Lors du mois d'août, divers tâches ont été accomplis par l'équipe de traitement contre les insectes piqueurs. D'abord, le chargé de projet a fait le suivi hebdomadaire et le traitement des principaux gîtes larvaires de mouches noires (décharges de lac et rivières) et moustiques. Ensuite, les techniciens ont effectués un dernier traitement sur l'ensemble de territoire pour la mouche noire ainsi qu'une dernière vérification des gîtes moustiques et des quartiers.

Tests de nuisance

Lors du mois d'août, des tests de nuisance ont été effectués à une seule date en raison de la faible abondance d'insectes piqueurs. Ce test vise à respecter les spécifications indiquées dans l'introduction. Un ensemble de sept stations ont été échantillonnées sans la présence de témoin de la municipalité lors des tests. Les résultats obtenus en août sont présentés dans le tableau 2. Suivra par la suite les résultats des tests moustiques réalisés les deux premières semaines du mois au Domaine Réjean-Lavoie.

Tableau 2. Résultats des tests de nuisance effectués en août 2020.

Sites/secteurs		12 août	
		Mn.	Ms.
Parc Mont-Tremblant (Témoin)	-	-	-
Parc des Pionniers	1	-	-
Stationnement Golf		25	0
Ch. de la Cascade	2	1	4
Ch. Rachel		5	1
Montagne noire		3	0
Décharge Pimbina	3	2	1
Ch. Lac Baribeau-Nord		1	0
Parc Ch. Saint-Guillaume		-	-
Lac Boeuf		3	0

Mn.= Mouches noires Ms.= Moustiques **Dépassement de cible**

Tableau 3. Résultats des tests de nuisance moustique au domaine Réjean-Lavoie en août

Date	Heure	Nb. Moustiques
5 août 2020	21h00	8
12 août 2020	21h00	5

Il est possible de constater dans les tableaux précédents que le traitement effectué répond aux objectifs de réduction de nuisance puisque aucun dépassement n'est observable que ce soit pour les tests aux stations ou en fin de soirée pour le moustique.

Appels de citoyens

Comme demandé par la municipalité, une ligne téléphonique a été mise à la disposition des citoyens afin qu'ils puissent formuler des requêtes concernant le déroulement du traitement, la prospection de leur terrain, ou dans le but de se renseigner au sujet du contrôle biologique des insectes piqueurs.

Lors du mois d'août, aucun appel provenant de citoyens n'a été reçu par rapport au traitement des insectes piqueurs à Saint-Donat.

Conclusion

En définitive, le traitement contre les insectes piqueurs à St-Donat a été efficace pour le mois d'août comme le démontre les tests effectués. De plus, les citoyens semblent satisfaits du traitement puisque nous n'avons reçu aucun appel lors du mois. Le contrôle des insectes piqueurs finira avec le traitement automnal qui sera effectué à la fin septembre.